

**« C’FT-CONDUITE »**

**Agrément : E 24 040 00020 Siret : 832 070 403 00031**

**30 avenue Paul Marguerite N° O.F : 75400166940**

**40150 Soorts-Hossegor**

**Téléphone : 05.58.70.24.27**

**Email :** **cft-conduite@orange.fr**

**Site Internet :** [**https://vroomvroom.fr/auto-ecoles/landes/soorts-hossegor/c-ft-conduite**](https://vroomvroom.fr/auto-ecoles/landes/soorts-hossegor/c-ft-conduite)

**LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L’EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE.**

**Les enjeux de la formation à la conduite**

L’automobile est un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. En effet, au-delà du plaisir de conduire, l’utilisation d’une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

De plus, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Il est nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L’accident est la conséquence d’un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes.

En France, la route est la première cause de mort violente pour les 18-29 ans alors que pour les 15-25 ans c’est le suicide (statistiques 2015).

La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%] suivie de l’alcool puis des stupéfiants [19% et 9%] alors que 25% des responsables d’accidents corporels touchent les 15-25 ans et que 17% des tués sur nos routes concernent cette même catégorie d’âge (statistiques 2016).

Ainsi, les « jeunes conducteurs » débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L’effort engagé, notamment par le renforcement de l’éducation et de la formation, doit être poursuivi.

Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation appelé REMC (Référentiel pour l’Éducation à une Mobilité Citoyenne) est mis en place en juillet 2014.

L’objectif général est d’amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de quatre compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante**, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

**Le déroulement de la formation**

Au sein de votre auto-école, le dispositif pédagogique nécessaire à votre apprentissage est le suivant :

• Une *évaluation préalable* avant l’entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Elle est menée sur tablette et en voiture.

Elle dure environ 15 minutes sur tablette et environ 45 minutes en voiture.

Cette évaluation permet l’estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d’au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties selon votre progression au cours de la formation.

• Des *cours théoriques* exposant 10 grands thèmes de la sécurité routière.

Des tests d’évaluation avec tablette et casque audio (conformes à ceux qui sont utilisés à l’examen) sur un poste de travail individuel sont organisés.

La formation au code est accessible par internet avec un code d’accès.

Des stages de code en présentiel de 3 jours sont proposés sur 24 heures de cours collectifs sur écran géant (vidéoprojecteur ou télévision panoramique).

Les cours collectifs permettent de mieux connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d’évaluation à mieux s’entraîner pour l’épreuve d’examen grâce à la présence de l’enseignant.

Dès que vous atteignez le niveau requis « vous êtes présentable » à l’épreuve du code de la route.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique selon un maximum de 10 leçons sur les 20 leçons légalement obligatoires.

• *Un apprentissage progressif de la conduite.*

4 compétences générales sont enseignées. Elles sont détaillées dans votre livret de formation et analysées durant votre première leçon d’1 heure afin de bien comprendre les différents contenus de la formation à la conduite.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

* Procédures ; Risques ; Influences de l’entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.
De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

Les cours pratiques sont individuels et dispensés par 1 enseignant. En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche pédagogique numérique de suivi qui retrace votre progression. Il valide vos compétences et il remplit sous votre contrôle et en vous l’expliquant votre livret de formation numérique.

En cours (à la 13ème leçon) et en fin de formation, votre enseignant procède à deux bilans de compétences pour évaluer vos compétences mécaniques d’une part et votre aptitude au passage à l’examen pratique du permis de conduire d’autre part.

Ces bilans s’effectuent dans le cadre d’un examen blanc pour retrouver les conditions de l’examen.

À la fin des 12 premières leçons, il évalue le niveau de l’élève sur l’ensemble de la compétence 1 et sur une partie de la compétence 2.

Une fois tout le programme de formation validé, un « circuit routier » de 150km sur Bayonne (64) et ses environs est proposé pour servir de 2ème bilan en situation réelle et autonome de conduite.

Il permet de partir en groupe de deux élèves avec un enseignant. Ils conduisent à tour de rôle sur les 3 heures d’un parcours-type comprenant 2 sessions de « pauses pédagogiques ».

De l'écoute pédagogique vous est proposée, pendant qu’un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions durant les 2 sessions de « pause pédagogique ».

Placé à la fin du programme de formation, il évalue le niveau général de conduite en situation d’examen à travers un « circuit routier » comprenant de la conduite sur route puis de la conduite sur autoroute et enfin une grande partie de conduite en grande agglomération (Bayonne) avec l’exécution de plusieurs manœuvres conformes à celles demandées lors de l’examen pratique.

**Lorsque l’ensemble des compétences requises est validé sur ce « parcours-type », votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire en vous programmant des sessions de préparation sur votre Centre d’examen situé à Dax (40) ou vous proposer des leçons dites « de consolidation » pour parfaire votre niveau de conduite.**

• *L’utilisation systématique du livret d’apprentissage numérique* comme outil et moyen indispensable d’échanges et de dialogues entre l’élève et l’enseignant.

Ce livret d’apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l’élève et l’enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation dans une interaction participative.

La détention du livret d’apprentissage numérique est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l’obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route).

En cas de contrôle routier, le livret numérique est présenté aux forces de l’ordre pour justifier de la situation d’élève conducteur avec la présence de l’Attestation d’Inscription au Permis de Conduire (anciennement appelée CERFA 02).

• *Préparer mentalement et accompagner l’élève* à chaque présentation à l’examen pratique.

• *Mettre en place la formation continue* de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.

• *Mesurer la satisfaction de nos élèves.*

**Les épreuves du permis de conduire**

*L’examen théorique général :*

L’épreuve se passe dans un centre d’examen géré par un opérateur privé et l’élève se charge de sa prise de rendez-vous pour l’examen.

L’épreuve se passe sur une tablette en individuel, c’est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l’examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

*L'examen pratique comprend :*

L’épreuve pratique de l’examen du permis de conduire est évaluée sur 31 minutes maximum par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

* Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
* Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d’environ cinq minutes ;
* Réaliser un freinage pour s’arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
* Procéder à la vérification d’un élément technique à l’intérieur ou à l’extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours;
* Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux jeunes conducteurs ;
* Adapter votre conduite dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
* Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables que sont les piétons et les 2 roues.

L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l’expert et vous peut s’instaurer au cours de l’épreuve.

* A l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation (Certificat d’Examen Provisoire du Permis de Conduire). Ce document sera téléchargeable 24 heures après l’épreuve, sur un site dédié s'appelant "RENDEZ-VOUS PERMIS"́.

Ce document, valable 4 mois, servira de justificatif à présenter aux forces de l’ordre en cas de contrôle routier.

Pour réussir votre examen du permis de conduire il faut obtenir un minimum de 20 points sur un maxima à 31 points sans commettre de fautes éliminatoires.

